
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2010-15 DU 16 JUIN 2010

**Portant autorisation de ratification de la
Convention concernant les mesures à prendre
pour interdire et empêcher l'importation,
l'exportation et le transfert de propriétés illicites
des biens culturels adoptée à Paris (France), le 14
novembre 1970, par la Conférence générale de
l'UNESCO.**

L'assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 07 juin 2010,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels adoptée à Paris (France), le 14 novembre 1970, par la Conférence Générale de l'UNESCO.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Fait à Cotonou, le 16 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Handwritten marks at the bottom of the page, possibly initials or a signature.

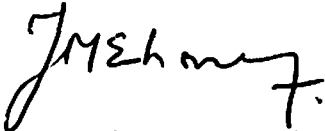
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation
des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale




Pascal Irénée KOUPAKI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la
Promotion des Langues
Nationales ;



Jean-Marie EHOZOU.-



Galiou SOGLO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MEF
4 MTFP 4 AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 EMG 2 CAB/MIL/PR 2 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID 4 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5
BCP-CSM-IGAA 3 DGGN-EMAT-COFA-COFN 8 DSSA-DSIA-DOPA-DMA-
DGPD-DRM 6 DGPN-DGFRN-DGDDI 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 JO 1.

64 3